

**SOCIETE REMOISE DE TRAVAUX PUBLICS - S.R.T.P.**  
**Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros**  
**Siège social : 3 Allée des Lilas, 51420 CERNAY LES REIMS**  
**511 389 918 RCS REIMS**

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS**  
**DU 30 MAI 2025**

**LES SOUSSIGNÉS :**

- Madame Isabelle COPP
- Monsieur Philippe COPP
- La société TECH-DEVELOPPEMENT, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Philippe COPP

Détenant ensemble 2.000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée SOCIETE REMOISE DE TRAVAUX PUBLICS - S.R.T.P. désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société SOCIETE REMOISE DE TRAVAUX PUBLICS - S.R.T.P. et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et des articles 4 et 20 des statuts,

Après avoir pris connaissance du texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

La collectivité des associés décide à l'unanimité de transférer le siège social du 3 Allée des Lilas, 51420 CERNAY LES REIMS au 16 rue du Moulin Florent – ZA WITRY-CAUREL – 51420 WITRY-LES-REIMS, et ce à compter de ce jour.

**DEUXIÈME DÉCISION**

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

➤ **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé : 16 rue du Moulin Florent – ZA WITRY-CAUREL – 51420 WITRY-LES-REIMS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

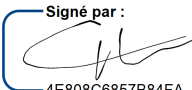
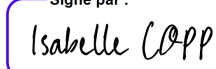
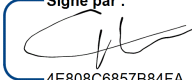
**TROISIÈME DÉCISION**

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

L

e présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

<b>M. Philippe COPP</b>	Le 30 mai 2025   13:15 CEST  Signé par :  4E808C6857B84FA...
<b>Mme Isabelle COPP</b>	Le 30 mai 2025   12:09 CEST  Signé par :  4212789436AA400...
<b>P/ TECH DEVELOPPEMENT</b> <b>M. Philippe COPP</b>	Le 30 mai 2025   13:15 CEST  Signé par :  4E808C6857B84FA...